

**SANTE****Centre Municipal de Santé**

Adhésion au GCS Sesan – Groupement de Coopération pour le Développement des Systèmes d'Information en Santé partagés en Ile-de-France

**EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis plusieurs années le développement du numérique s'intéresse au domaine médical à tel point que l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARSIF) a lancé le projet TERR-e SANTE visant à améliorer la santé de la population du Grand Paris par le développement du numérique (réalisation d'une plateforme d'échange).

La ville d'Ivry-sur-Seine et son Centre Municipal de Santé participent à la construction de ce projet.

TERR-e SANTE couvre le Nord-ouest du Val-de-Marne jusqu'à l'ouest du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Ce projet, ouvre à la Ville des possibilités de financement et des perspectives pour réaliser d'autres projets en matière de numérique médical.

C'est notamment le cas pour la radiologie avec la possibilité de travailler en partenariat avec un hôpital pour le transfert des images et l'interprétation des clichés ainsi que dans le cadre du dépistage du cancer du sein avec l'ADOC 94, Association de Dépistage Organisé des Cancers dans le Val-de-Marne, pour la transmission des mammographies.

En ce domaine, il est mené une étude de faisabilité depuis 2016, car le Centre Municipal de Santé est confronté à une difficulté récurrente pour le recrutement de radiologues.

Aussi, afin de permettre à la Ville d'évoluer vers la pratique médicale « numérique » il y a lieu préalablement d'adhérer au GCS Sesan, Groupement de Coopération pour le Développement des Systèmes d'Information en Santé partagés en Ile-de-France, qui travaille en collaboration avec l'ARSIF pour le développement des systèmes d'information de santé.

L'assemblée générale du GCS Sesan, Groupement de Coopération pour le Développement des Systèmes d'Information en Santé partagés en Ile-de-France, du 30 mars 2017 a validé le principe de notre adhésion.

En conséquence, je vous propose d'approuver le contrat d'adhésion Imagerie Solutions S PRIM et RIS afin de pouvoir poursuivre dans cette évolution du numérique médical au sein du Centre Municipal de Santé.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J : contrat d'adhésion

## **SANTE**

### **12) Centre Municipal de Santé**

Adhésion au GCS Sésan – Groupement de Coopération pour le Développement des Systèmes d'Information en Santé partagés en Ile-de-France

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6133-1 à L. 6133-9,

vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

vu le Projet Régional de Santé d'Ile-de-France,

vu l'accord de l'Agence Régionale de Santé (ARS) le 19 novembre 2014 qui inclut la ville d'Ivry dans le projet TERRIS@NTE (TSN),

vu la convention constitutive du GCS D-SISIF du 30 mars 2017, et notamment son article 11,

vu le projet TERRE-e SANTE proposé par l'ARSIF visant à améliorer la santé de la population et de développer l'économie numérique,

considérant que la ville participe à la construction de ce projet, et qu'il est nécessaire d'adhérer au GCS Sésan afin d'évoluer vers une pratique numérique,

vu l'assemblée générale du GCS SESAN du 30 mars 2017 validant le principe d'adhésion du Centre Municipal de Santé comme membre bénéficiaire,

vu le règlement intérieur du GCS D-SISIF du 30 mars 2017,

vu le contrat d'adhésion, ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1** : APPROUVE le contrat d'adhésion au Groupement de Coopération pour le Développement des Systèmes d'Information en Santé partagés en Ile-de-France afin de développer le numérique médical et AUTORISE le Maire à le signer, ainsi que ses éventuels avenants.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le versement de la cotisation annuelle.

**ARTICLE 3** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 23 MAI 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 23 MAI 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 MAI 2017